



**Bulletin n° : B055 - Question et réponse écrite n° : 0256 - Législature : 53**

*Auteur* Kattrin Jadin, MR  
*Département* Vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances  
*Sous-département* Intérieur  
*Titre* L'avenir du moniteur de sécurité pour les zones de police. (QO 8028)  
*Date de dépôt* 27/01/2012  
*Langue* F  
*Publication question*  [B055](#)  
*Date publication* 05/03/2012, 20112012  
*Date de délai* 02/03/2012

*Question* Le processus initié répond à la demande des autorités locales dans la mesure où en attendant la reprise du moniteur de sécurité dans sa version classique, une solution intermédiaire est offerte à la demande de nombreuses zones de police. Pourquoi ce processus est-il gratuit pour certaines zones, alors que d'autres - pourtant désireux d'y participer - doivent souvent le faire à leurs propres frais?

*Statut* 1 réponse normale - normaal antwoord  
*Publication réponse*  [B062](#)  
*Date publication* 24/04/2012, 20112012  
*Réponse* La participation à l'Enquête locale de sécurité est stimulée - au plus de zones participent, au plus il est possible de réaliser des comparaisons géographiques - mais n'est pas obligatoire. Mon département a prévu une contribution financière pour les communes qui participent à l'enquête locale de sécurité et qui, dans le passé, bénéficiaient d'une mise à disposition sans frais du Moniteur de sécurité. Il s'agit des 73 communes qui disposaient d'un contrat de sécurité et de prévention. Le prochain Moniteur de sécurité sera, en principe (en fonction des possibilités budgétaires), lancé en 2013, en vue de l'élaboration du Plan national de sécurité 2016-2019. La question d'un traitement financier identique pour toutes les zones de police sera dès lors traitée en 2013.

*Descripteurs Eurovoc* POLICE | SECURITE PUBLIQUE | SECURITE ET GARDIENNAGE